Le règlement photo du concours de Léognan + La fiche d'inscription

A l'occasion de la Fête De La Nature qui aura lieu partout en France du 21 au 25 mai 2025, la ville de Léognan organise un concours photo gratuit pour tous les photographes amateurs de tout âge.

Thème proposé :**Léognan au fil de l'eau** (pluie, lac bleu, nuages, eau blanche, rosée du matin, flaques, brouillard, buée, ruisseaux …)

La photo doit être obligatoirement prise à Léognan ou sur le territoire de la Communauté des Communes de Montesquieu.

Modalités du concours :

Il est ouvert à tous, adultes et enfants. **Vous pouvez envoyer jusqu'à deux photos.** Jusqu'au dimanche 16 mai 2025 à minuit, La photo devra être accompagnée du bulletin de participation complété.

Pour envoyer vos photos

Par mail ou WeTransfer à l'adresse suivante : pascal.dubernet@mairie-leognan.fr par mail si l'envoi est inférieur à 10 Mo - par WeTransfer si l'envoi est supérieur à 10 Mo ou porter clé USB à l'accueil à la Mairie à l'attention de Pascal DUBERNET. Merci de favoriser le format JPEG.

4 étapes :
Jusqu'au dimanche 11mai à minuit, réalisation et envoi des photos.
Le 14 mai, présélection de 10 photos dans chaque catégorie par un jury, puis classement de ces photos.
Du 15 au 16 mai impression des 20 photos sélectionnées au format A4.

Du 21 au 24 mai, pendant la fête de la nature, les photos imprimées seront exposées à Léognan dans le parc de Pontaulic.

Le jury :
Il sera présidé par le photographe amateur Michel DINCLAUX invité d'honneur de la fête de la nature. Composé de bénévoles, d'élus, de membres du CMJ. 20 photos seront sélectionnées. Le jury se réunira le 14 mai 2025. Les

participants seront jugés sur le respect du thème, la composition et l'originalité de leur photo. Un seul prix pourra être attribué par candidat.

Récompenses :

Les 3 premiers gagnants dans chaque catégorie. 3 gagnants Vote du Public – 3 Gagnants catégorie adulte (vote du Jury) – 3 gagnants catégorie Jeune de 6 à 18 ans (vote du Jury)

Les lots seront en lien avec le thème et les activités proposées pendant la fête de la nature. Ces lots ne seront ni repris ni échangés et ne pourront pas faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations les concernant à l'adresse suivante : Mairie de Léognan - Pôle Citoyenneté – Jeunesse – Développement Durable 33850 Léognan. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le non-respect des conditions énoncées dans le règlement (les cas non prévus par exemple) sera tranché souverainement par le comité de l'organisation. Le comité d'organisation est le seul compétent pour trancher tout litige relatif à l'application dudit règlement. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple à l'adresse suivante : Mairie de Léognan - Pôle Citoyenneté – Jeunesse – Développement Durable 33850 Léognan. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS PHOTO

Concours photos : **Léognan au fil de l'eau** (deux photos maxi)

NOM et Prénom : ……..

Date de naissance ……

Adresse postale ……

E-mail ……

Téléphone…….

Lieu, titre de la photo N°1 ……...
Date de prise de vue…….

Lieu, titre de la photo N°2 ……...
Date de prise de vue…….

J'accepte le présent règlement Date et signature

Pour les mineurs « J'autorise mon enfant à participer au concours photos de Léognan 2025 »

Signature du mineur Signature des parents

L'image pourra être diffusée sur le site internet et la page Facebook de la ville, ou bien faire l'objet d'une publication dans les prochains magasines municipaux. L'image sera utilisée uniquement dans le cadre du présent concours et ne pourra être cédée à des tiers sans consentement de la personne. Pour exercer les droits que vous détenez sur vos données, retirer votre consentement ou obtenir plus d'information sur l'utilisation des données personnelles vous pouvez contacter le Pôle Citoyenneté- Jeunesse – Développement Durable au 05 57 96 02 10 ou pascal.dubernet@mairie-leognan.fr

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par la commune de Léognan.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à …… le ……

Signature de la personne photographiée (Précédée de la mention « lu et approuvé »)